

OBJET : DECISION PORTANT MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT D'UNE OPERATION

**Opération de recensement et de pose de repères de crue**

**Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023/22 Réf.04/12-05 actualisant les délégations du comité syndical au Président ;

Considérant l'impossibilité de faire financer l'opération de recensement et de pose de repères de crue par le FEDER (tel qu'envisagé initialement) ;

Considérant la possibilité de faire financer l'opération de recensement et de pose de repères de crue par l'État à hauteur de 60% ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2021/24 Réf.09/12-07 en date du 9 décembre 2021 approuvant le projet et autorisant le Président à déposer les demandes de subventions nécessaires à la réalisation de l'opération de recensement et de pose de repères de crue ;

## DECIDE

**Article 1:** De modifier le plan de financement révisé de l'opération en augmentant la participation de l'État au travers du fonds Barnier. Le plan de financement est désormais le suivant :

Dépense subventionnable

25 500 € HT / 30 600 € TTC

	Taux de subvention attendu	Montant HT	Montant TTC
Etat (FPRNM)	60 % du HT	15 300 €	15 300 €
Région	20 % du TTC	5 100 €	6 120 €
Autofinancement	30 % du TTC	5 100 €	9 180 €
<b>TOTAL</b>		<b>25 500 €</b>	<b>30 600 €</b>

**Article 2:** Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,  
**Le Président**  
**Alexandre PUIGNAU**  
Maire de Les Chuses

